



On peut être un expert en couverture et ne pas toujours réussir à éviter les ardoises dans sa trésorerie.



On peut maîtriser le bois comme personne et avoir besoin de conseils pour réussir dans sa branche.



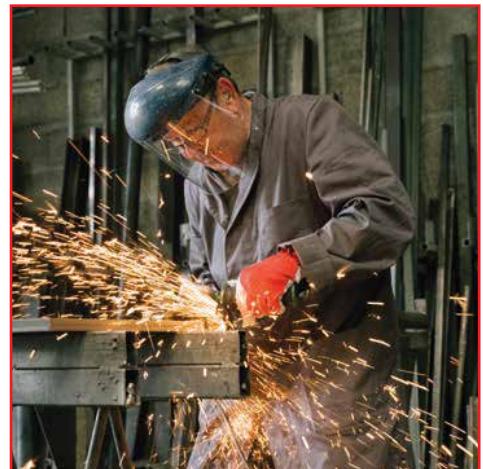
On peut avoir construit du solide toute sa vie et avoir besoin de conseils pour renforcer son entreprise.



On peut maîtriser les câblages électriques à la perfection et avoir du mal à mettre son savoir-faire en lumière.



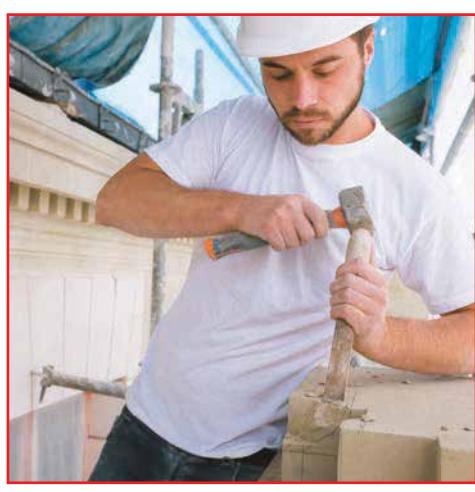
VOUS CONSEILLER  
VOUS ACCOMPAGNER  
VOUS DÉFENDRE



On peut faire des étincelles dans son métier et être moins brillant dans la paperasse.



On peut être en pole position sur son chantier et avoir du mal à se positionner sur son marché.



On peut être un véritable orfèvre pour tailler la pierre et rester sur le carreau en matière de formation.



On peut être très fort en raccordements et avoir besoin de tuyaux pour les questions juridiques.

# MAAF PRO

pour vous les PROS

Depuis plus de 60 ans,  
MAAF assure  
les professionnels

- Multirisque professionnelle  
RC Décennale (PROS du bâtiment)
- Véhicules professionnels
- Santé collective et individuelle
- Prévoyance - Épargne - Retraite



Prenez rendez-vous sans plus tarder

3015

Service & appel  
gratuits

du lundi au vendredi de 8h30 à 20h  
et le samedi de 8h30 à 17h



# Sommaire

## P.04 - 05 | LA VIE DU RÉSEAU

L'U2P SE BAT SUR TOUS LES FRONTS

## P.06 - 13 | ACTION CAPEB

- PROJETS DE TRAVAUX
- ECO ARTISANS : « L'HEURE EST AU BILAN »
- UN RENDEZ-VOUS DE CHANTIER REMARQUÉ
- LES RENCONTRES DE LA FILIERE BOIS
- UN BANQUIER SYMPATHIQUE !
- LA CAPEB 13 EN ACTION

## P.15 | CONSEIL EN FORMATION

- LES STAGES DE FIN D'ANNÉE

## P.16 | TECHNIQUE

- LES MARCHES D'AUJOURD'HUI

## P.17 | CONSEIL EN FORMATION

- AFABRA

## P.18 - 19 | JURIDIQUE SOCIAL FISCAL

- A VOS MARQUES ! PRETS...

## P.21 | NOS COMBATS, NOS VICTOIRES

- NOS PROPOSITIONS

## P.22 - 23 | QUALIFICATION

- UNE CAMPAGNE POUR MOBILISER
- PENSEZ À RENOUEVELER VOS PG INSTALLATIONS ET PG MAINTENANCE

## P.24 - 27 | LES DOSSIERS DE LA CAPEB 13

- UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE !
- ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DANS LA BONNE HUMEUR
- ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES SECTIONS PROFESSIONNELLES
- UN SOLEIL AUTOMNAL POUR LA JOURNÉE PORTES OUVERTES

## P.28 | PARTENARIAT

- UN PARTENARIAT QUI S'AFFIRME !

## P.29 | PARLONS MÉTIERS

- FABRICANT INSTALLATEUR D'OUVRAGES MÉTALLIQUES DU BÂTIMENT

## P.30 | LA VIE DE LA CAPEB 13

- UN TAILLEUR DE PIERRE À L'HONNEUR : VINCENT BELTRAN

## P.31 - 34 | DONNÉES SOCIALES

Rédaction Administration :  
CAPEB 13 - Maison des Artisans  
7 bd Pébre - 13008 Marseille  
Tél. 0 491 323 333  
Fax. 0 491 765 541  
www.capecb13.fr

Equipe de rédaction :  
Pascale BARROIS, Cécile CIGOLINI  
capecbinfo@capecb13.fr

Directeur de publication :  
Patricia Blanchet Bhang  
ISSN 0995 - 0206

Dépôt légal : 16 janvier 2008  
Création graphique,  
réalisation et impression :  
Alain Thomas GRAPHISTE 06 01 83 12 30  
Imprimerie : SIRIS 04 91 36 51 20  
Crédit photos : Capeb, Shutterstock,  
© CMAR PACA - P. Terraz, Hervé Hote

# Edito

## Cher(e)s collègues

De nombreuses actions ont été menées par la CAPEB pour défendre les intérêts de nos entreprises artisanales depuis le début de l'année.

**Le projet de loi de Finances pour 2019** comprend une mesure visant à supprimer le taux réduit de la TICPE sur le gazole non routier pour les entreprises du BTP. Une décision dangereuse et injuste pour laquelle **nous nous battons** et **nous mobilisons** en faveur de l'abandon de cette mesure.

En ce sens, notre président confédéral, **Patrick Liébus**, a écrit fin septembre à Monsieur **Gérald Darmanin**, ministre de l'Action et des Comptes publics, et soumettra au Sénat dans les prochains jours un amendement de suppression de l'article 19 du PLF2019, après l'avoir fait à l'Assemblée.

Nous savons toutes et tous que le carburant constitue un poste significatif dans les charges des entreprises artisanales du Bâtiment qui disposent de véhicules ou engins de chantier. La suppression du taux réduit de TICPE va une nouvelle fois nous pénaliser et nous obliger à rogner sur nos marges, ne pouvant imputer la hausse à nos clients qui rencontrent eux-mêmes des difficultés en termes de pouvoir d'achat. L'ensemble du secteur du Bâtiment risque ainsi d'être fortement déstabilisé !

La CAPEB est **la première organisation patronale** en nombre d'entreprises adhérentes. Cela nous permet de défendre les intérêts des artisans et chefs d'entreprises du Bâtiment.

Plus nous serons nombreux, plus il sera facile de se faire entendre. Nous avons besoin de **votre mobilisation** pour convaincre vos collègues de nous rejoindre.

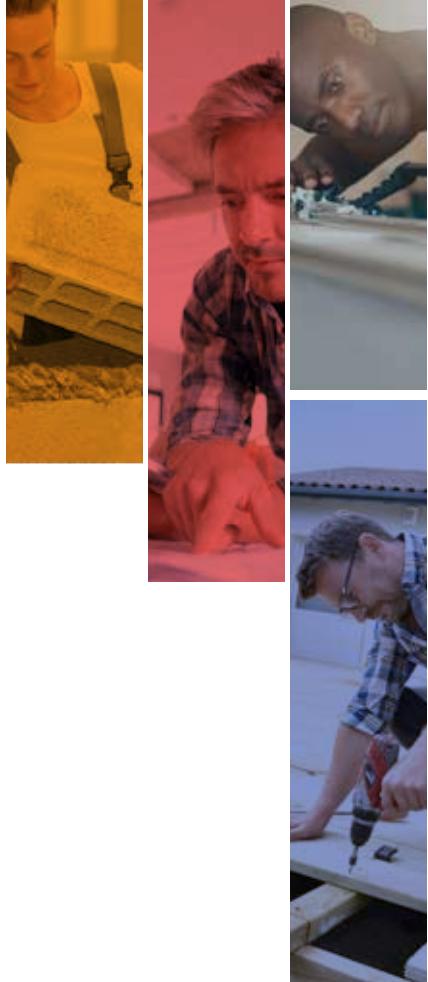
*Ensemble nous serons toujours plus forts !*



**Mme Patricia BLANCHET-BHANG**

Présidente de la CAPEB 13

© CMAR PACA - P. Terraz, Hervé Hote



**U2P** union  
des entreprises  
de proximité

## L'U2P SE BAT SUR TOUS LES FRONTS

L'U2P 13 solidaire,  
s'engage dans le combat !

L'U2P continue de se mobiliser et intensifie son action pour la **revitalisation des centres-villes et centres-bourgs**. Le salon des Maires et des Collectivités locales sera l'occasion de s'adresser aux 60 000 élus et responsables locaux. Un élu de notre U2P 13 sera présent et posera directement les bonnes questions à nos propres élus de notre département.

**Nous attendons leurs réponses !**

L'U2P a également décidé de **participer à la négociation** sur l'assurance-chômage. L'objectif étant d'une part de favoriser le retour à l'emploi des chômeurs et de contribuer ainsi à combattre les difficultés de recrutement et d'autre part réduire les déficits et la dette cumulés du régime d'assurance chômage. Il est temps de prendre ce grave problème en considération prioritaire.

Vous pouvez être certains que l'U2P suit de près l'actualité de l'économie de proximité et des grands enjeux de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales dans le but de défendre les intérêts et les valeurs de l'Artisanat de notre département.

Les quatre syndicats **Bâtiment** (CAPEB), **Services** (CNAMS), **Alimentaire** (CGAD), **Professions Libérales** (UNAPL) et **les Travaux Publics et paysagistes** (CNATP, membre associé) représentent la première force patronale du pays avec ses 2,8 millions de TPE-PME soit les 2/3 des entreprises françaises !

Si les annonces du Haut Commissaire à la **réforme des retraites** vont dans le bon sens (système de retraites par répartition sans accroître le niveau des cotisations des employeurs), il faudra néanmoins rester extrêmement vigilants, sachant que cette réforme conduit à supprimer les régimes de retraite complémentaire et que se pose la question de l'affectation de leurs réserves.

André BENDANO  
Président U2P 13

Membres de l'U2P :





**Jean SANCHEZ**  
Président Capeb Paca Corse

# Chers adhérents, chers collègues,

J'espère que vous avez entendu sur les ondes radio la campagne de communication lancée depuis le 8 octobre 2018 par votre CAPEB.

Et oui, la CAPEB fait parler d'elle et cela va perdurer au cours des prochaines semaines, ... à la radio et sur le web.

Notre volonté régionale : devenir encore plus forts pour mieux conseiller, mieux accompagner et mieux défendre les artisans du Bâtiment.

Dès le petit matin, des spots publicitaires vous réveillent. Que ce soit Cyril, Gilles, Laure, Yves, Nicolas ou Maryse, nos collègues artisans du Bâtiment racontent comment la CAPEB les conseille, les accompagne et les défend dans leur quotidien et tout au long de leur parcours de chef d'entreprise.

Soyons toutes et tous, artisanes et artisans du Bâtiment, fiers d'appartenir à une organisation patronale qui demeure la référence professionnelle pour le secteur.

La CAPEB affiche ainsi une image positive et affirme son leadership incontesté, fondés sur le sérieux, la proximité et la qualité relationnelle avec les artisans et les petites entreprises qu'elle défend.

Je compte sur vous tous, adhérentes et adhérents de la CAPEB, pour vous emparer de cette opportunité pour expliquer autour de vous, sur les chantiers auprès de vos collègues, tous les avantages que vous tirez de la CAPEB dans votre quotidien.

**Les artisans sont PLUS FORTS  
ENSEMBLE quand ils sont à la  
CAPEB, la seule organisation  
utile à chacun et nécessaire  
pour tous.**

# **COMME DES MILLIERS D'ENTREPRENEURS BÉNÉFICIEZ DE LA GARANTIE SOCAMA POUR RÉALISER VOTRE PROJET PROFESSIONNEL\***

Venez parler de vos projets  
avec un conseiller en agence  
ou bien rendez-vous sur [www.bpmef.fr](http://www.bpmef.fr)

**Allo Artisan** 0 820 337 400

\* Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire et la Socame.



Bureau Poésie - Poésie Méditerranée, 1657 Promenade des Anglais - BP 4140 - 06220 NICE Cedex 3. Subscrits anonymes à capital variable au titre de Béguin Poésie - Immatriculé au RCS NICE sous le n° 581 401 145. Société des éditions internationales d'art et d'essai. Association loi 1901 n° 50 - Avene Pierre-Mondre-France 75010 Paris Cedex 13 - Crédit : Tagra



BANQUE POPULAIRE  
MÉDITERRANÉE

en partenariat avec



**SOCAMA**  
 La caution  
 des professionnels  
[www.socama.com](http://www.socama.com)

## PROJETS DE TRAVAUX

### I'OPAH d'Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM) et PORT DE BOUC

De futurs chantiers du Bâtiment en perspective !  
La Capeb 13 au cœur des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat.



**En participant aux réunions de préparation des OPAH, la Capeb reste vigilante à ce que les travaux soient adaptés et accessibles aux entreprises qui font l'économie locale.**

Une OPAH porte sur la réhabilitation de quartiers ou centres urbains anciens, de bourgs ruraux dévitalisés, de copropriétés dégradées, d'adaptation de logements pour les personnes âgées ou handicapées. De ce fait, **le label HANDIBAT et l'Eco Artisan de la CAPEB sont des facilitateurs pour accéder à ces marchés.**

Chaque opération se matérialise par une convention signée entre l'Etat, l'ANAH et la collectivité contractante. Elle est d'une durée de 3 à 5 ans.

#### Une OPAH se prépare avec :

- Une phase de diagnostic qui recense les dysfonctionnements du quartier ou des immeubles du périmètre choisi : problèmes urbains, fonciers, sociaux, état du bâti, conditions de vie des habitants...
- et une étude préalable qui préconise les solutions à apporter aux dysfonctionnements soulevés lors du diagnostic et qui définit les objectifs qualitatifs et quantitatifs à mettre en œuvre dans l'opération programmée.

Les différents acteurs dont les entreprises du bâtiment sont appelés à répondre à ces missions.

**Les missions de "suivi-animation"** sont assurées en régie ou confiées à un opérateur externe. Ces missions suivent la mise en œuvre (information, conseil aux propriétaires, aide au montage de dossiers) et le bon déroulement de l'opération.

**La CAPEB 13, s'inscrit en véritable lien entre les équipes de suivi et les entreprises devenant ainsi facilitatrices.**

En partenariat avec :



# ECO ARTISAN :

## « L'heure est au bilan »



### Le 14 juin dernier , dans les locaux de la Confédération à PARIS a eu lieu la journée Eco Correspondants.

Cette journée a permis de faire le point sur le dispositif ECO Artisan notamment sur l'évolution de la marque vers la qualification et l'éco-conditionnalité.

**Hervé LE MAIGAT**, membre élu RGE a représenté la CAPEB 13 lors de cette journée.

#### Quelques rappels importants :

- La loi ELAN et le Plan de rénovation énergétique** prévoient 200 millions d'euros financés par les Certificats d'Economie d'énergie pour rénover les bâtiments. Ce financement permettra l'alliance avec les architectes en donnant la priorité aux artisans et notamment leur montée en compétence en se qualifiant RGE.

Une campagne de publicité est en cours sur les deux axes principaux à savoir RGE et travaux de rénovation.

#### • Evolution des aides

Plusieurs programme ont été proposés. Notamment un programme d'actions pour la qualité de la construction et de la transition énergétique (PACTE), un autre de transition numérique dans le bâtiment (PTNB) et enfin un plan de recherches et de développement amiante (PRDA)

- Le crédit d'impôts** transition énergétique est prolongé jusqu'au 31 décembre 2018.

- Grâce à la **convention CAPEB/ANAH** signée le 24 mai dernier, le programme Habiter Mieux a comme objectif de passer de 50 000 logements rénovés par an à 75 000 sur les cinq prochaines années (programme Agilité) :

<https://monprojet.anah.gouv.fr>.

#### Perspectives et approche des marchés avec ECO Artisan :

Etre **ECO ARTISAN** permet d'augmenter votre CA de 13 % en moyenne et surtout d'être valorisé en étant sur des sites internet dédiés.

#### Point sur la qualification RGE :

L'audit est une étape obligatoire qui doit intervenir dans les 24 premiers mois de l'obtention de la qualification. A défaut la qualification est suspendue.

**Vous n'êtes toujours pas Eco ARTISAN ?**

Rejoignez vite les 154 entreprises qui le sont dans notre département !



Pour tous renseignements,  
n'hésitez pas à contacter :  
**Viviane Pereira**  
au 04 91 32 33 47  
viviane.pereira@capeb13.fr

# L'APAS, Association Paritaire d'Action Sociale

**Artisans**, par votre adhésion, **vous offrez à vos salariés :**

primes mariage & naissance, allocation crèche, centre aéré, classe transplantée, participation aux vacances familles et bien d'autres prestations sociales...

*Et aussi, en cas de besoin, 2 Assistantes Sociales à leur écoute.*

## **APAS PROVENCE**

Technopôle de Château Gombert  
Les Baronnies Bt E  
13013 MARSEILLE  
13004 MARSEILLE



Tél : 04 91 49 91 33  
Fax 04 91 34 44 13  
[contact@apasprovence.com](mailto:contact@apasprovence.com)

**Toutes les infos en détail : [www.apasprovence.com](http://www.apasprovence.com)**

**DISPANO**  
BOIS PANNEAUX MENUISERIES

**Le Spécialiste des métiers du bois !**

**Panneaux Bois Menuiseries Parquets Lambris  
Bardages Terrasses Isolation Outilage**

### **Agence SAINT-VICTORET**

ZAC de la Sipière  
1 av de Provence - 13730 Saint-Victoret  
Tél. 04 42 10 08 00  
Fax : 03 88 73 72 31



### **Agence MARSEILLE**

328 rue Saint-Pierre  
13005 MARSEILLE  
Tél. 04 96 12 22 80  
Fax : 04 91 47 84 20



# UN RENDEZ-VOUS DE CHANTIER REMARQUÉ :

## L'inauguration du siège de la Communauté de Communes Vallée des Baux et des Alpilles (CCVBA)

Un modèle de réhabilitation à énergie positive et bas carbone !



**C'est une journée riche en échanges qui a ouvert de nouveaux horizons aux entreprises locales.**

Ces nouvelles techniques de construction répondent à de nouvelles compétences correspondant aux attentes sociétales :

- consommation locale,
- économie des ressources,
- respect de l'environnement.

Le siège de la CCVBA est un des chantiers exemplaires du plan climat du territoire du pays d'Arles, réel vecteur de développement économique local : un bâtiment exemplaire en économie d'énergie, une réhabilitation à l'aide de matériaux biosourcés (isolation en balle de riz), murs en briques et isolation en fibre de bois, panneaux photovoltaïques sur l'ombrière du parking ...

**Pour rappel,**  
**la paille de riz est un isolant écologique reconnu pour ses qualités isolantes et son prix raisonnable.**  
**Son usage apporte à nos maisons un confort supplémentaire été comme hiver !**

En partenariat avec :



DÉMOCRATIE DES COMMUNES  
VALLÉE DES BAUX-DES-ALPILLES



**Christophe PALUSSIERE**  
Membre de la section professionnelle  
Métiers et Techniques du Plâtre et  
de l'Isolation

# PARLONS MÉTIERS

## Une petite note pratique : L'ISOLATION THERMIQUE

Un isolant thermique est un matériau qui permet d'empêcher la chaleur ou le froid de s'échapper d'une enceinte close. Son contraire est un conducteur thermique.

L'isolation thermique permet de minimiser la consommation d'énergie nécessaire à maintenir la température requise.

Les isolants thermiques sont essentiellement caractérisés par leur résistance thermique et leur inertie thermique. Ils permettent d'éviter les déperditions ainsi que le phénomène de pont thermique et de condensation. Ils sont caractérisés par une valeur R de résistance thermique du produit isolant (en  $m^2 \cdot K/W$ ) en établissant le rapport entre l'épaisseur du matériau en mètres et son coefficient lambda de conductibilité (en  $W/m \cdot K$ ).

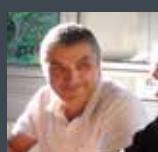
Pour qu'un produit soit qualifié isolant, il faut que le coefficient R soit au moins égal à 4  $m^2 \cdot K/W$ , soit 12 cm d'isolation avec des produits standards de type polystyrène ou laine minérale.

## IL EXISTE PRINCIPALEMENT 3 TYPOLOGIES D'ISOLANT:

**L'ITE:** l'isolation thermique par l'extérieur, qui consiste à apposer un «manteau isolant» extérieur sur le bâtiment dans son ensemble. L'avantage majeur est de faire disparaître les ponts thermiques et d'apporter un meilleur confort conséquent avec une meilleure inertie (meilleur confort d'été) .

**L'ITI :** l'isolation thermique par l'intérieur, très répandue, qui consiste à poser un isolant contre les murs intérieurs. L'avantage est le côté pratique surtout en rénovation lorsque les façades sont classées. L'inconvénient réside dans les ponts thermiques créés en un confort d'été sans l'inertie des murs donc avec un confort d'été moindre. .

**L'ITR, l'isolation thermique répartie**, réalisée avec des structures porteuses isolantes, comme des parpaings avec isolant thermique intégré, des blocs de béton isolant comme le Siporex, des murs porteur Monomur, ... . D'autres isolants thermiques existent comme les isolants minces (exemple de chez Actis), des isolants à changements de phases.



**Didier GARCIA**  
Responsable de la section professionnelle Maçonnerie Carrelage

# Les rencontres de la filière bois

Le 6 juillet dernier, se sont tenues à la Bastide des JOURDANS (84) au Centre Forestier régional, les premières rencontres de la filière bois en Provence Alpes Côte d'Azur.



**Gérard GIDDE**, membre de la section professionnelle Charpente Menuiserie Agencement a représenté la CAPEB 13 ainsi que la CAPEB PACA CORSE.

Les acteurs de la filière forêt bois régionale et les principaux organismes représentatifs de la forêt et du bois ont accueilli les participants dans l'espace exposition, pour présenter leur activités et répondre aux questions.

Avec 48 % de la surface régionale, nos forêts de PACA constituent un patrimoine inestimable sur le plan environnemental et économique. Les

acteurs de la filière bois en région, comptent parmi les plus dynamiques du pays et leur rôle économique est essentiel. Avec 2900 entreprises, les métiers du bois constituent un réel potentiel pour l'économie régionale. L'essor de la construction en bois, le bois énergie ou l'industrie du bois, sont une opportunité pour la région qui s'engage à préserver et développer cette filière.

Le Pin d'Alep entre dans la cour des grands avec l'actualisation de la norme NF B52-001 relative aux règles d'utilisation du bois dans la construction parue le 14 avril 2018 !

A savoir, le centre Forestier de la Bastide des JOURDANS dispense des formations ouvertes aux collégiens, lycéens et étudiants ainsi qu'aux salariés, chefs d'entreprises, collectivités territoriales, demandeurs d'emploi, propriétaires forestiers, particuliers : des solutions pour tous tout au long de la vie. A noter, que le centre forme au permis tronçonneuse.

**Journée très enrichissante, de découvertes et de valorisation de la forêt méditerranéenne.**



**Gérard GIDDE**,  
Membre de la section professionnelle  
Charpente Menuiserie Agencement

# Un banquier sympathique !



Lors de notre dernier atelier du 28 juin dernier avec la Banque Populaire Méditerranée, les entreprises présentes ont pu constater que l'image ancienne du banquier costumé et guindé était résolue.

Notre interlocuteur Monsieur **Guy CHAMAK** a rappelé à tous, combien il était important de communiquer et dialoguer avec son banquier pour construire une relation de confiance.

Monsieur **Guy CHAMAK** a conseillé aux entreprises de faire chaque année un bilan pour éviter les situations délicates et surtout mettre en place une politique commune de gestion de l'entreprise.

**Le banquier est un partenaire important dans la vie de l'entreprise !**



www.nrc-conseil.fr    contact@nrc-conseil.fr    06 03 18 63 96

NRC Conseil  
vous accompagne pour toutes vos réponses aux marchés publics

Pour rendre vos offres performantes et faire de la réponse aux appels d'offres un réel levier, NRC vous propose plusieurs prestations:

## Pack Veille

J'effectue pour vous une veille la plus efficace et pertinente possible réalisée selon les objectifs de votre entreprise (secteur géographique, secteur d'activité, type de marchés recherchés...)

## Pack Dossier administratif

Je rédige pour vous le dossier de candidature qui servira de base à vos réponses à vos appels d'offres.

Le + Echanges des données par plateforme sécurisée.

## Pack Réponse

Je vous assiste dans le montage des pièces de l'offre: aide à la rédaction des mémoires, présentations des références, vérifications de la complétude des pièces et de leur pertinence.

Je me charge pour vous du dépôt de plis (papier ou dématérialisé).

En cas d'offre non retenue, je vous accompagne afin de comprendre au mieux les raisons et en vue de perfectionner les futures offres.

## Pack Global

Cette formule regroupe l'ensemble des 3 prestations.

Le + Je me charge du suivi des marchés obtenus.

Ordre de service, avenants, assistance administrative pour les relations avec les collectivités.



# Oui, c'est bien une cheminée au gaz naturel...

Retrouvez-nous sur notre page Facebook L'Art de vivre au Naturel et sur projet-gaz.grdf.fr



Fashez le QR code



## Les poêles et inserts au gaz naturel

Une solution de chauffage esthétique, souple et performante

Contactez un Conseiller GRDF

SERVICE CLIENT

► N°Cristal 09 69 36 35 34

Appel non surtaxé

Du lundi au vendredi de 8h à 17h



## Installateurs, Professionnels du Gaz

GRDF vous informe sur les solutions gaz naturel et vous accompagne sur les projets de vos clients

VOS RESPONSABLES DE SECTEUR

**Olivier PENAUT**  
Secteur d'Arles, Pays d'Aix  
06.31.01.93.67  
olivier.penault@grdf.fr

**Christian GUEYDON**  
Secteur de Marseille  
06.18.61.22.24  
christian.gueydon@grdf.fr

CHOISIR LE GAZ C'EST AUSSI CHOISIR L'AVENIR



SERVICE CLIENT

► N°Cristal 09 69 36 35 34

Du lundi au vendredi de 8h - 17h APPEL NON SURTAXÉ

Quel que soit votre fournisseur.  
L'énergie est notre avenir, économisons-la !

# LA CAPEB 13 en action ...

juillet		août		septembre		octobre	
1 D	Thierry	1 M	Alphonse	1 S	Gilles	1 L	Thér. de l'E.
2 L	Martinien	2 J	Julien-Eym.	2 D	Ingrid	2 M	Léger
3 M	Thomas	3 V	Lydie	3 L	Grégoire	3 M	Gérard
4 M	Florent	4 S	Jean-Marie, Vianney	4 M	Rosalie	4 J	Fr. d'Assise
5 J	Antoine	5 D	Abel	5 M	Raïssa	5 V	Fleur
6 V	Mariette	6 L	Transfiguration	6 J	Bertrand	6 S	Bruno
7 S	Raoul	7 M	Gaétan	7 V	Reine	7 D	Serge
8 D	Thibault	8 M	Dominique	8 S	Nativité N.-D.	8 L	Pélagie
9 L	Amandine	9 J	Amour	9 D	Alain	9 M	Denis
10 M	Ulrich	10 V	Laurent	10 L	Inès	10 M	Ghislain
27		32		36			



## Bâtir un lien de confiance avec ses clients pour augmenter son chiffre d'affaire.

**Le mardi 3 juillet dernier**, L'ALEC Métropole Marseillaise et la Maison Energie Habitat Climat du Pays d'Aix ont organisé une matinée d'information destinée aux entreprises de travaux référencées.

Animée par l'association des Compagnons Bâtisseurs Provence, cette réunion a eu pour thème de valoriser son savoir-faire et savoir être, adapter sa posture professionnelle en fonction du type de client, savoir écouter la demande du client, optimiser la présentation des préconisations de travaux et lever les freins liés aux coûts de la prestation.

## Un nouveau partenariat :

**Marc VENAUT**, 1er Vice Président de la CAPEB 13, a participé, le 4 juillet avec **Rémy CHIODO** de l'ALEC à la première réunion de l'association des Architectes de la Rénovation Méditerranée.

Cette association a pour objet de regrouper et promouvoir les architectes spécialisés dans la rénovation de la région Méditerranée afin de proposer une approche globale de la rénovation des bâtiments (en maisons individuelles, copropriétés, bâtiments publics et tertiaires).

Ce rapprochement permettra de proposer une offre globale «Architectes - Artisans » aux clients. Il comprendra des études architecturales, thermiques, valorisation patrimoniale, travaux, ingénierie financière.



**Marc VENAUT,**  
Vice Président de la CAPEB 13



## De futurs chantiers pour nos artisans !

**Le 5 juillet, Stéphan INFANTINO** a représenté la CAPEB 13 dans le cadre de la réunion de concertation pour le projet de redéploiement du MIN de Châteaurenard.

## Ont été évoqués au sein d'ateliers :

- l'économie, l'attractivité, les infrastructures,
- Les performances environnementales, l'intégration paysagère, l'intégration urbaine,
- L'agriculture, la culture et les terroirs.

Portée par la Communauté d'Agglomération Terre de Provence, cette concertation a permis aux citoyens, élus, acteurs économiques et associatifs de prendre connaissance du projet, de partager les avis et suggestions sur son opportunité et sur ses grandes caractéristiques.



**Stéphan INFANTINO**  
Membre de la section professionnelle Métiers de la Pierre

NOUVELLE PERMANENCE A LA CAPEB 13

# Un ARCHITECTE est à votre disposition pour répondre à vos questions techniques

RDV obligatoire au 04 91 32 33 35

**POUR DU TRAVAIL  
BIEN FAIT**

CHANTIER DE RÉNOVATION RÉSIDENTIELLE :  
110 M<sup>2</sup> DE FINITIONS À RÉALISER

Loxam vous propose une large gamme d'outillage  
adaptée à chaque corps de métier (électricien, plombier,  
chauffagiste, carreleur, plâtrier, peintre...).

LOXCALL : 0800 20 40 80  
[www.loxam.fr](http://www.loxam.fr)

 **LOXAM**  
Exigez plus de la location

REC 421 326 042 00114

# Les stages de fin d'année



## **FEE BAT MODULE RENOVE les 14, 15 et 16 novembre 2018 :**

devenir responsable technique en rénovation énergétique des logements en s'appuyant sur l'évaluation thermique.

## **CHARGE D'AFFAIRE EN ENTREPRISE ARTISANALE DU BATIMENT les 15, 16, 29, 30 novembre / 6, 7, 20 & 21 décembre 2018 :**

diagnostiquer le besoin du client ; prendre des métrés ; établir un devis ; planifier, organiser et suivre un chantier...

## **MISE EN OEUVRE DES MENUISERIES EXTERIEURES les 22 et 23 novembre 2018 :**

Mise en oeuvre des menuiseries extérieures en conformité avec le DTU 36.5 et impact de la RT 2012.

## **ENTRETIEN ET DEPANNAGE DES CHAUDIERES GAZ ET FIOUL les 27, 28, 29 et 30 novembre 2018 :**

Améliorer la performance énergétique des installations. Etre capable de mettre en oeuvre les bases techniques et réglementaires concernant les installations de chauffage gaz et fioul. Connaître les étapes d'une mise en route et avoir les bases d'une

bonne maintenance d'une installation de chauffage.

## **REPONDRE AUX MARCHES PUBLICS : COMMENT DECROCHER DES CHANTIERS DANS LE BTP les 4, 5 et 12 décembre 2018 :**

astuces pour vous démarquer des autres candidatures et réalisation d'une trame de mémoire technique, pour vous faciliter la rédaction du votre. Une formation complète pour répondre aux appels d'offres des marchés publics.

## **LES DRONES ET SES APPLICATIONS DANS LE BATIMENT les 6 & 7 décembre 2018 :**

S'approprier l'utilisation d'un drone pour réaliser des diagnostics précis de vos chantiers.

## **SECURITE INFORMATIQUE ET STOCKAGES NUMERIQUES le 11 décembre 2018 :**

Protéger efficacement les données numériques pour assurer la pérennité et la sécurité de l'entreprise.

## **CHARGE DE PREVENTION les 7 & 8 janvier 2019 :**

Acquisition des compétences en matière de prévention, de réglementation, d'analyse et d'évalua-

tion des risques pour le chargé de prévention.

## **INSTALLER UN SYSTEME SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE RACCORDÉ AU RESEAU les 12, 13 & 14 mars 2019 :**

Dimensionner, installer et entretenir des systèmes photovoltaïques raccordés au réseau. Préparation à la qualification QualiPV Elec.

## **MAINTENANCE, ENTRETIEN ET DEPANNAGE DES CLIMATISEURS ET DES POMPES A CHALEUR les 19 & 20 mars 2019 :**

Raccorder, tester et manipuler les fluides frigorigènes sans danger et sans créer de fuites sur un climatiseur ou une pompe à chaleur. Assurer l'entretien et les dépannages courants. Connaitre le fonctionnement, le dimensionnement et les règles de l'art de l'installation à la maintenance.



Nathalie MARTIN  
au 04 91 32 33 46  
[formation@capeb13.fr](mailto:formation@capeb13.fr)

## LES MARCHES D'AUJOURD'HUI



### « SIGNATURE ELECTRONIQUE CERTIFIEE »

Vous avez besoin d'authentifier votre signature électronique en toute sécurité pour procéder à des échanges dématérialisés, répondre à un appel d'offres en ligne, réaliser des formalités, gagner du temps ...

**Le partenariat APCMA/CAPEB sur la promotion du certificat électronique « Certimétiersartisanat » répond à vos besoins ([www.cmar-paca.fr](http://www.cmar-paca.fr))**

En partenariat avec :



### DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS au 1er Octobre 2018

#### « Un guide utile »

Pour les procédures lancées à compter du 1er octobre 2018, les communications et échanges d'informations qui auront lieu au cours d'une procédure pour les marchés dont la valeur du besoin estimé est supérieur à 25 000 € HT, devront être réalisés par voie électronique.

Le nouveau guide « très pratique » de la dématérialisation des marchés publics rédigé par la DAJ (Direction des Affaires Juridiques) répond aux principales interrogations.

**Pour en savoir plus, consulter sur notre site : [www.capecb13.fr](http://www.capecb13.fr) :**

- le guide très pratique 2018 de la dématérialisation des marchés publics (acheteurs, opérateurs, etc ...),
- l'espace dédié à la dématérialisation sur le site DAJ.

Pour toutes ces questions, contactez :



Viviane PEREIRA  
au 04 91 32 33 47  
[viviane.pereira@capecb13.fr](mailto:viviane.pereira@capecb13.fr)

## L'AFABRA,

organisme de formation membre  
du réseau n°1 de la Formation Continue  
des professionnels du bâtiment,

**est aujourd'hui présente dans les Bouches-du-Rhône**  
et vous propose une offre complète au plus près  
des besoins de votre entreprise.



### Dorothée RICCI

Assistante formation

**AFABRA Bouches-du-Rhône**

C/o CAPEB Bouches-du-Rhône  
7 boulevard Pebre  
13008 Marseille

d.ricci@afabra.fr  
04 91 32 33 60

**Venez nous rencontrer**  
dans les locaux de la CAPEB  
Bouches-du-Rhône **pour découvrir**  
**les formations à venir** près de chez vous.

**Toutes vos formations** : programmes,  
dates et pré-inscriptions sur [www.afabra.fr](http://www.afabra.fr)

## A VOS MARQUES ! PRETS...



### L'entrée en vigueur du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est fixée au 1er janvier 2019.

Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu vise à adapter le recouvrement de l'impôt au titre d'une année à la situation réelle de l'usager (revenus, événements de vie) au titre de cette même année, sans en modifier les règles de calcul. Il a pour objectif de supprimer le décalage d'un an entre la perception des revenus et le paiement de l'impôt sur ces revenus.

La mise en œuvre du prélèvement à la source est simplifiée grâce à la **Déclaration sociale nominative (DSN)**. L'administration fiscale calculera le taux de prélèvement (en tenant compte des options retenues dans certains cas par le contribuable) et restera responsable de la collecte de l'impôt sur le revenu. Son action permettra de garantir la bonne collecte de l'impôt, d'assurer la confidentialité des informations personnelles des contribuables et d'éviter que les entreprises aient en charge de calculer l'impôt de leurs salariés.

Les entreprises recevront par le même système informatique que celui par lequel elles transmettent la déclaration sociale nominative (DSN), le taux de prélèvement à appliquer sur le salaire. Aujourd'hui, la DSN est généralisée à toutes les entreprises, ce qui a entraîné une vague sans précédent de modernisation des logiciels de paie.

Le taux sera calculé par l'administration fiscale sur la base de la dernière situation connue par celle-ci. En début d'année N, le taux appliqué aura été préalablement calculé avec la situation N-2 du contribuable. Ce taux sera actualisé en septembre N sur la base de la situation N-1. Les couples pourront opter à leur initiative pour un taux individualisé afin d'éviter que le niveau de salaire de l'un des conjoints ne se reflète dans le taux de l'autre conjoint. Là encore, les deux taux correspondants seront calculés par l'administration fiscale.

Pour les salariés, les services fiscaux transmettront aux employeurs le taux de prélèvement. Les employeurs pratiqueront le prélèvement en appliquant le taux sur le salaire imposable, à l'image de ce qu'ils font déjà pour les cotisations sociales.

En cours d'année, les salariés auront la possibilité de baisser les prélèvements si leurs revenus diminuent sensiblement ou si leur situation familiale évolue. Il leur faudra alors donner ces informations à l'administration fiscale, qui calculera le nouveau taux.

Un prélèvement à un taux supérieur en cas de hausse des revenus est aussi possible afin de limiter les régularisations l'année suivante.

**Plus d'inquiétude !  
Le service Paie de la CAPEB 13 peut se charger de toutes ces démarches compliquées et fastidieuses pour vous ! Pour plus d'informations, contactez sans plus tarder Olivier BISCARREL.**



Olivier BISCARREL  
au 04 91 32 33 63  
paye@capeb13.fr

## MODÈLE BULLETIN DE SALAIRE 2019

SIMULATION		BULLETIN DE SALAIRE		
Siret :	Code NAF:	Période : Octobre 2018		
		Paiement le : 31/10/18		
		Du : 01/10/2018	Au : 31/10/2018	
Matricule : NoSécu.:			Mr OUVRIER	
Entré(e) le :				
Emploi : Electricien		Ancienneté :		
Qualif: Compagnon Prof.	Classif:	Coeff: 210		
Rubriques	Base	Taux salarial	Montant salarial	Mt patronal
SALAIRE DE BASE	151.67	12.2200	1853.41	
B060 Primes de Panier (s)	21.00	1.1000	23.10	
B071 Primes de trajet Z2 (s)	21.00	3.2300	67.83	
SALAIRE BRUT			1944.34	
Q100 SANTE				
Sécu.Soc-Mal.Mater.Inval.Déc.	1944.34			SMIC Horaire : 9.88
Complémentaire Incap.Inval.Déc	1944.34	0.8600	16.72	
Complémentaire Santé	1944.34	2.5850	50.26	Plafond Sécu : 3311.00
Q200 AT-MP				
Acc. du trav. - Mal. prof.	1944.34			HEURES
Q300 RETRAITE				Heures période 151.67
Sécu.Soc Plafonnée	1944.34	6.9000	134.16	Cumul heures 1453.21
Sécu.Soc Déplafonnée	1944.34	0.4000	7.78	Cumul h.sup 106.00
Complémentaire Tranche 1	1944.34	3.9000	75.82	
Q400 FAMILLE				
Famille	1944.34			Solde rep.remp.
Q500 ASSURANCE CHOMAGE				Solde rep.récup.
Chômage	1944.34			
AGS	1944.34			
Q600 AUTRES CONTRIB. DUES PAR EMPL.				CUMULS
Autres contrib. dues par empl.	1944.34			Bases 20638.23
Autres contrib. dues par empl.	2167.94			Bruts 20638.23
Q700 COTISATIONS STATUTAIRES OU CC				Imposables 16540.83
Cotisations statutaires ou CC	1944.34			Hrs majorées 0.00
Cotisations statutaires ou CC	1853.41			
Cotisations statutaires ou CC	2096.95			
Q800 CSG déductible à l'IR				Allègement
CSG déductible à l'IR	1982.35	6.8000	134.80	Cotis. employeur -270.58
Q802 EXONERATIONS COTIS. EMPLOYEUR				Total Versé employeur 3077.86
Exonérations cotis. Employeur	235.58			
TOTAL DES RETENUES				
Cotis. Retraite/Prév./F.santé			419.54	
NET IMPOSABLE			50.26	
Cotis. Retraite/Prév./F.santé			1575.06	
S060 Prime de Paniers (ns)	21.00	9.1000	191.10	
S076 Primes de transport Z2 (ns)	21.00	5.5200	115.92	
Q801 CSG/CRDS non déductible à l'IR				
CSG/CRDS non déductible à l'IR	1982.35	2.9000	57.49	
NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU			1774.33	Paiement par Virement
dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations salariales chômage et maladie			27.55	
Impôt sur le revenu	Base	Taux non personnalisé	Montant	
Impôt sur le revenu prélevé à la source	1575.06	2.50	39.38	
*Net indicatif après impôt avant mise en oeuvre en 01/2019			Net payé en Euros *	
Bâtiment - Ouvriers Provence-Alpes-Côte d'Azur (- 10 salariés)			1734.95	
A défaut de Convention Collective : Code du travail - Durée des congés payés : art.L.3141-3,6,7,11,12 - Durée préavis : art.L.1237-1 et L.1234-1 Pour plus d'informations sur le bulletin de paie clarifié : <a href="http://www.service-public.fr">www.service-public.fr</a> Dans votre intérêt et pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée.				



www.hapluspme.com

FACILITE VOS ACHATS DANS LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT AVEC PLUS DE

**80 FOURNISSEURS**



www.hapluspme.

Chaque adhérent HA PLUS PME, a accès à l'ensemble des services et tarifs négociés dans les frais de fonctionnement...

**comme un grand groupe !**

Les fournisseurs HA PLUS PME vous appliqueront des tarifs préférentiels tout au long de l'année sans obligation de volume.

**Vous pouvez économiser entre -5% à -50% sur vos tarifs actuels**

### QUELQUES NOUVEAUX FOURNISSEURS

**2018**

Fourniture et outillage



Plomberie et chauffage



EPI & vêtement



Tél : 01.30.57.36.65 ou  
contact@hapluspme.com

Achat ou LLD



Logiciel



Prochainement...



# NOS PROPOSITIONS ...



## LUTTER CONTRE LA CONCURRENCE DÉLOYALE LIÉE AU DÉTACHEMENT DES TRAVAILLEURS

La CAPEB souhaite que la révision de la directive européenne aboutisse à un strict encadrement du travail détaché, notamment en réduisant la durée du détachement, en supprimant le détachement qui s'opère au travers des sociétés d'intérim et en imposant que le salarié détaché ait une ancienneté d'au moins 6 mois dans son entreprise.

Il est indispensable que le Règlement relatif à la coordination des régimes de sécurité sociale soit modifié pour mettre fin au dumping social, lourd de conséquences pour les petites entreprises du Bâtiment.

Les dérives constatées de la Directive Détachement des travailleurs ont en-

trainé un afflux de « faux indépendants » sur notre territoire et de salariés à bas coûts. Les charges sociales de ces entreprises low-cost étant celles de leur pays d'origine et non pas celles applicables en France.

## ENCOURAGER LA DEMANDE DE TRAVAUX AVEC UN TAUX DE TVA ATTRACTIF

C'est pour encourager la réalisation de travaux et soutenir l'activité des entreprises du bâtiment et donc de leurs emplois, que la CAPEB s'était battue en 1999 pour obtenir un taux réduit de TVA, sur les travaux d'entretien amélioration des logements. Ses efforts lui avaient permis d'obtenir gain de cause et cette baisse de TVA a rapidement généré de l'activité et des emplois.

Depuis, le taux réduit de TVA a clairement prouvé son efficacité sur la décision d'engager des travaux notamment par les ménages.

La CAPEB se félicite que les Pouvoirs Publics aient renoncé à revenir sur ce taux et plaide pour une application du taux réduit de TVA à tous les travaux sur l'existant et notamment à ceux destinés à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et /ou à mobilité réduite.

## SOUTENIR LA DEMANDE D'ENTRETIEN DU PARC PRIVE

La CAPEB juge essentiel de pérenniser les fonds issus du 1 % logement qui permettent de financer l'ANAH, l'ANRU et le programme national de requalification des quartiers anciens dégradés. La réouverture du PTZ dans l'ancien a été une mesure positive. La CAPEB se félicite d'avoir pu convaincre les parlementaires de le maintenir pendant encore 4 ans dans les zones rurales.

Les mesures du projet de loi de Finances pour 2019 en faveur de l'Eco PTZ vont dans le bon sens.

En revanche, les restrictions imposées dans le périmètre du CITE depuis juin 2018 portent un coup au marché de la rénovation énergétique et la reconduction de cette situation jusqu'en 2020 est un très mauvais signal alors que le CITE aurait dû être transformé en prime dès le 1er janvier 2019. Elle considère que l'heure n'est pas à des mesures qui freineront la réalisation

des travaux. Au contraire, il faut encourager les particuliers à le faire.

D'ailleurs cette décision est contradictoire avec la campagne FAIRE que le Gouvernement a lancée dans le but de susciter davantage de travaux de rénovation énergétique. Cette campagne, qui est une très bonne initiative, ne suffira pas à dynamiser ces rénovations,

Enfin, la CAPEB juge nécessaire de simplifier et d'harmoniser l'ensemble des dispositifs d'aide au logement pour les rendre plus lisibles, tant pour les particuliers que pour les professionnels. Mais cette harmonisation ne doit pas aboutir à niveler les aides vers le bas.

## AMELIORER L'ACCÈS AUX ASSURANCES

Les entreprises artisanales du bâtiment se heurtent, en matière d'assurance décennale, à des augmentations souvent importantes et à une raréfaction de l'offre d'assurance qui fausse la concurrence, y compris pour l'assurance dommage ouvrage.

La CAPEB juge inadmissible que les entreprises du bâtiment rencontrent autant de difficultés pour s'assurer et demande aux Pouvoirs Publics d'intervenir pour leur permettre de satisfaire leurs obligations et leur éviter d'être involontairement en infraction.

La CAPEB déplore par ailleurs l'inadaptation des assurances à la réalité de certains travaux. Par exemple, si les travaux réalisés sur les marchés du patrimoine sont effectués dans le respect des règles de l'art, il est fréquent qu'ils ne puissent pas l'être en respectant les normes et DTU en vigueur, l'application des textes s'avérant soit impossible, soit totalement inappropriée.

Les professionnels impliqués dans de nouvelles activités rencontrent un décalage similaire avec leurs assurances. Par exemple, un couvreur qui pose un panneau photovoltaïque est assuré pour travailler en hauteur mais pas pour effectuer le raccordement électrique de ce panneau. Son confrère électricien, est lui assuré pour ce travail mais pas pour travailler sur le toit. Les compagnies d'assurances doivent être incitées à proposer une offre adaptée aux nouveaux risques générés par le développement des énergies renouvelables.

## UNE CAMPAGNE POUR MOBILISER ET DONNER CONFIANCE :

**FACILITER,**  
**ACCOMPAGNER**  
et **INFORMER**  
pour la  
**RÉNOVATION**  
**ENERGÉTIQUE** :



Le secteur du bâtiment est le plus énergivore avec 45 % de l'énergie finale consommée et est à l'origine de 27 % des émissions de gaz à effet de serre en France.

La rénovation est un enjeu majeur de la transition écologique. Dans le cadre du Plan de Rénovation énergétique des bâtiments, présenté en avril 2018 par le Gouvernement, l'État et l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie lancent aujourd'hui une grande campagne nationale pour mobiliser les Français et les acteurs publics et privés en faveur de la rénovation énergétique.

### LA CAMPAGNE POUR :

- Rendre lisible un « service public » d'information et de conseil sur la rénovation énergétique de l'habitat pour les citoyens ;
- Entraîner l'ensemble des acteurs publics et privés dans la rénovation.

Le déploiement s'effectuera sur 3 années (jusqu'en 2020) et touchera plusieurs publics : les particuliers (donner envie et confiance aux citoyens sur la rénovation énergétique), les professionnels du secteur de la rénovation et les collectivités locales (afin que soient impliquées toutes les parties prenantes).

## ARTISANS DU BÂTIMENT

VOTRE **EXPERT COMPTABLE** DANS LES BOUCHES DU RHÔNE



**ABC  
GESTION** 13  
Association de Gestion et de Comptabilité

*"Vous pouvez compter  
sur nous, nous comptons  
pour vous"*



**COMPTABILITÉ FISCALITÉ GESTION  
CONSEIL ACCOMPAGNEMENT CREATEURS TÉLÉPROCÉDURES**



**ABC GESTION 13**

Expertise comptable

7, Bb Pèbre  
13008 Marseille (France)

Tél. : 04 91 32 27 27

Fax : 04 91 32 27 28

contact@abcgestion13.fr

www.abcgestion13.fr

Télécharger l'application  
ABC Gestion 13 gratuitement :  
Iphone <http://goo.gl/Egqmjq>  
Android <http://goo.gl/kI2j1b>



# Pensez à renouveler vos PG INSTALLATION et PG MAINTENANCE

à partir du 1er décembre 2018 !



**PROFESSIONNEL DU GAZ**  
INSTALLATION - MAINTENANCE

**N'attendez pas l'échéance du 30 avril 2019  
pour éviter un contrôle payant à cause  
d'un renouvellement hors délai !**

RÉPONDEZ À L'OBLIGATION DE LA LOI ALUR (DIAGNOSTIC GAZ) AVEC



le certificat  
**QUALIGAZ Bailleur !**

Ce certificat est destiné à « la mise en sécurité des installations de gaz ».

## COMMENT Y ACCÉDER ?

- Être PG,
- Avoir suivi une formation spécifique loi ALUR,
- Avoir mis en place un accord cadre.



# UNE Assemblée Générale Extraordinaire !

Le vendredi 22 juin dernier, sous la Présidence de **Patricia BLANCHET-BHANG** s'est déroulée l'Assemblée Générale Extraordinaire de la CAPEB 13.

## C'est quoi une Assemblée Générale Extraordinaire ?

C'est une réunion exceptionnelle qui permet de prendre des décisions importantes ! Et ce fut le cas ce jour là avec validation de la modification des statuts de la CAPEB 13 !

Afin de « marquer » cet évènement, Messieurs **Patrick LIEBUS**, Président Confédéral et **Denis JOLY**, Directeur en charge du réseau nous ont honoré de leur présence et nous ont apporté tout leur soutien. Ils en ont profité pour expliquer les projets de la Confédération (notamment la campagne ABCD ...) et féliciter les élus et les administratifs du travail accompli dans le département ces derniers mois.

**Cette réunion s'est terminée autour d'un « déjeuner régional : la gardiane de taureau » !**



# Assemblée Générale dans la **bonne humeur**



Le samedi 13 octobre, le Conseil d'Administration et les adhérents de la CAPEB 13 se sont réunis, cette fois-ci, pour assister à l'Assemblée Générale de la CAPEB 13.

**Un film retraçant les actions réalisées en 2018 auprès des chefs d'entreprise du territoire telles que les bourses aux chantiers et les différents ateliers a été diffusé.**

Les participants ont pu, également se rendre compte du travail accompli auprès des parlementaires du territoire !

L'annonce du projet politique de 2019 a permis de fixer des objectifs dès à présent ! Tous étaient convaincus du travail à réaliser ... et volontaires pour relever ces défis !



# Assemblées générales des sections professionnelles



C'est autour des Responsables de chaque section professionnelle que les artisans se sont réunis pour déterminer les actions « métiers » de l'année.

En effet, chaque section professionnelle a programmé deux réunions thématiques pour l'année 2019 et de nombreuses autres animations telles que la bourse à l'outillage, le regroupement momentané d'entreprises, des animations chez les fournisseurs ...

Nous reviendrons vers vous pour vous communiquer toutes ces dates !

**2019 :  
Union et  
proximité  
avant tout !**

# Un soleil automnal pour la journée portes ouvertes



Après une matinée studieuse et dense, le Conseil d'Administration, les artisans de la CAPEB 13,

Le Président de la CAPEB 83, **Thierry BION** et sa Secrétaire Générale **Martine BO**, **Jean SANCHEZ**, Président de la CAPEB PACA Corse et **Cyril GOBLET**, Secrétaire Général de la CAPEB PACA Corse, **Maxime REPAUX** Président des Architectes de la Rénovation Méditerranée (ADLRM), et **Patrick VERBAUWEN**, Président du Syndicat des Architectes, ont pu échanger sur leurs inquiétudes devant les choix politiques de la ville de Marseille. Monsieur **Yves MORAINE** Maire du 6<sup>ème</sup> & 8<sup>ème</sup> arrondissements, s'engage sur sa mairie en faveur de l'économie locale. Il a été attentif aux propos tenus et a compris l'inquiétude de nos entreprises face à ce Méga PPP.

Une nouvelle occasion pour rappeler le poids de notre Orga-

nisation Professionnelle dans le secteur du Bâtiment.

Un copieux buffet nous a rassemblé autour de nos fidèles partenaires et les échanges se sont poursuivis avec **Claire PITOLLAT**, députée de la 2<sup>ème</sup> circonscription des bouche du Rhône.

**Bravo et merci à nos partenaires parce qu' « ensemble nous serons toujours plus forts ! »**

**AFABRA** (formations)  
**AMIGEST**

(logiciel du bâtiment)

**BP MED/SOCAMA**  
(banque/caution bancaire)

**GARANCE** (prévoyance)

**HA PLUS PME**  
(centrale d'achats)

**OPP BTP**  
(sécurité dans vos ateliers et chantiers)



Nous tenons à les remercier de leur implication et de leur soutien !

## UN PARTENARIAT QUI S'AFFIRME !

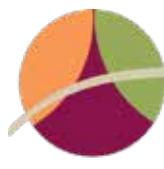
La **CAPEB 13**  
est depuis  
longtemps  
**PARTENAIRE**  
de l'Agence  
Locale de  
**L'ENERGIE**  
et du **CLIMAT**  
**(ALEC)** !

Ce partenariat se traduit essentiellement par la présence de la CAPEB 13 représentée par **Thierry VERDET**, référent RGE de la CAPEB 13, aux différents comités techniques et dans l' organisation de plusieurs « bourses aux chantiers ».

Le 13 juin dernier, la CAPEB 13, lors de l'Assemblée Générale de l'ALEC, a intégré son Conseil d'Administration.



Thierry VERDET  
Représentant  
QUALIBAT - CAPEB 13



AGENCE LOCALE DE  
L'ENERGIE ET DU CLIMAT  
Métropole Marseillaise



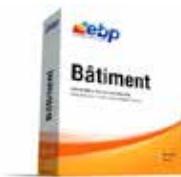
### La nouvelle génération de logiciels EBP Bâtiment est arrivée !

Gérez votre PME du bâtiment de manière optimale avec EBP BÂTIMENT OPEN LINE, solution de gestion avancée et performante.

DEVIS - FACTURES - OUVRAGES - PLANNING - SUIVI DE CHANTIER - GESTION DES STOCKS  
GESTION DES RESSOURCES - RENTABILITÉ - SUIVI DE TRÉSORERIE - COMPTABILITÉ...

Amigest, centre expert EBP bâtiment, vous accompagne dans le choix, l'optimisation, et l'utilisation de votre logiciel EBP : audit, présentation, mise en place, récupération de données, formation, mises à jour, assistance et téléassistance

amiGest Paca  
165, Av. du marin blanc  
13400 Aubagne  
Tél : 04 84 48 60 50  
amigest.sud@amigest.fr



[www.amigest.fr](http://www.amigest.fr)

amiGest Rhône-Alpes  
169, Av. Charles de Gaulle  
69160 Tassin-la-demi-lune  
Tél : 04 78 34 27 27  
contact@amigest.fr

# Fabricant installateur d'ouvrages métalliques du bâtiment



**Pour répondre à plusieurs constats d'artisans serruriers-métalliers un CQP de fabricant / installateur d'ouvrages métalliques a été créé.**



> Un déficit d'image de la profession, tant auprès des jeunes que du grand public est constaté.

**Les entreprises artisanales de Serrurerie-Métallerie ont donc exprimé leur souhait que soit mis en place un parcours de développement des compétences adapté, qui mène à une certification professionnelle :**

- > En effet, les jeunes sortant de CAP non rénové ne sont pas encore prêts pour être directement opérationnels en entreprise et respecter le niveau de qualité attendu par les clients et les normes en vigueur,
- > Les entreprises peinent souvent à recruter et, quand elles le font, investissent de manière très importante dans la formation des nouveaux embauchés sans que cet investissement ne fasse l'objet d'une reconnaissance satisfaisante pour l'entreprise ni pour le salarié,
- > Les parcours de formation et des certifications (diplômes, Titre de Métallier), ne répondent pas complètement aux besoins des entreprises artisanales,

> conçue à partir des pratiques professionnelles, des pratiques en matière de transmission de savoir-faire et des besoins en compétences des entreprises artisanales,

> permettant une articulation avec les diplômes existants (CAP, BP, ...), qui restent une priorité dans le cadre de l'accès des jeunes aux métiers,

> validant une maîtrise des fondamentaux du métier tel qu'il est exercé dans l'entreprise artisanale, en prenant en compte le type de production dans lequel elle est spécialisée,

> permettant une évaluation de cette maîtrise professionnelle en situation professionnelle réelle par des professionnels en exercice.



**Philippe NEMBI**  
Membre de la section professionnelle  
Serrurerie-Métallerie  
© CMAR PACA - P.Terraz.

## Un tailleur de Pierre à l'honneur : **Vincent BELTRAN**



Pour la quatrième édition, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat PACA a participé au Prix de Maître d'Apprentissage-Garance.

Le jury régional a désigné **Vincent BELTRAN**, tailleur de pierre sur la commune d'Arles, dans la catégorie « Jeune Maître d'apprentissage ».

**Hervé SCHIAVETTI**, Maire d'Arles, **Monica MICHEL**, députée de la 16ème circonscription des BdR s'associent à toute l'équipe de la CAPEB 13 et lui adressent leurs plus sincères félicitations !



## au coeur des réseaux sociaux

Dorénavant vous pouvez suivre toute **l'actualité de la CAPEB 13** sur sa **page Facebook (@capebbdr)** ainsi que sur son nouveau site : **www.capeb13.fr !**

Nous vous invitons à nous rejoindre et nous laisser vos commentaires !



## LA FORMATION QUI ACCOMPAGNE L'AMBITION

Au service des entreprises Artisanales du Bâtiment

Soucieuse de votre réussite qui vous accompagne à chaque étape



### Formation G.E.A.B. (Gestionnaire d'Entreprise Artisanale du Bâtiment)

- Niveau Bac
- 420 heures
- Gestion courante de l'entreprise, relations avec les partenaires & outils de la communication

### Formation R.E.A.B. (Responsable d'Entreprise Artisanale du Bâtiment)

- Niveau Bac +2
- 378 heures
- Analyse de la situation financière, rôle du manager et organisation d'un chantier

# Apprentis

## Informations salaires

### > SALAIRES MINIMA DES APPRENTIS

(en pourcentage du SMIC en vigueur au 01/01/2018)

	- de 18 ans		18 à 20 ans		21 ans et +(*)	
1 <sup>ère</sup> année	40 %	599,40 €	50 %	749,25 €	55 %	824,18 €
2 <sup>ème</sup> année	50 %	749,25 €	60 %	899,10 €	65 %	974,03 €
3 <sup>ème</sup> année	60 %	899,10 €	70 %	1 048,95 €	80 %	1 198,80 €

(\*) Ou en pourcentage du minimum conventionnel de l'emploi occupé s'il est favorable à l'apprenti.

### > MENTION COMPLÉMENTAIRE

	- de 18 ans		18 à 20 ans		21 ans et +(*)	
Après un contrat d'un an	55 %	824,18 €	65 %	974,03 €	70 %	1 048,95 €
Après un contrat de deux ans	65 %	974,03 €	75 %	1 123,88 €	80 %	1 198,80 €
Après un contrat de trois ans	75 %	1 123,88 €	85 %	1 273,73 €	95 %	1 423,58 €

En cas de contrats successifs - avec un même ou un autre employeur du BTP la rémunération du nouveau contrat ne peut être inférieure à celle du précédent contrat.

### > CHARGES SOCIALES SUR LES SALAIRES DES APPRENTIS AU 01/01/2018

(entreprises de moins de 11 salariés)

Les charges sociales sur les salaires des apprentis ne sont pas dues par l'employeur.

Elles sont prises en charge par l'État à l'exception, dans le bâtiment, des cotisations suivantes :

	Employeur	Apprenti
Prévoyance (PROBTP)	1,72%	0,87 %
Taxe CCCA-BTP	0,30%	0,00 %
Accident du travail	Notifié par la CRAM	0,00 %

Cependant, ces cotisations ne se calculent pas directement sur le salaire de l'apprenti mais sur des bases forfaitaires (voir tableau ci-dessous).

### > BASES FORFAITAIRES APPRENTIS 151,67 HEURES À COMPTER DU 01/01/2018

	- de 18 ans	18 à 20 ans	21 ans et +(*)
1 <sup>ère</sup> année	210 €	450 €	629 €
2 <sup>ème</sup> année	390 €	569 €	749 €
3 <sup>ème</sup> année	629 €	809 €	1 004 €





**Vous souhaitez déposer  
une annonce !**

Pensez au service  
**« ANNONCES PROFESSIONNELLES »**  
de la **CAPEB 13** pour déposer votre annonce  
gratuitement qui paraîtra sur le **site internet**  
de la **CAPEB** et dans notre prochaine  
revue trimestrielle !

**Tél. : 04 91 32 33 33**



**Communiqués Pôle Emploi**

## **INFORMATION SUR LES FORMATIONS DANS LE BTP.**

**Des équipes spécialisées pour accompagner vos recrutements !**

Depuis 2015, l'offre de service de Pôle emploi à destination des entreprises a évolué ! Des équipes de conseillers dédiés à l'entreprise sont mises en place au sein de chaque agence afin de mieux répondre à vos attentes.

Les conseillers vous accompagnent dans vos recrutements : conseil pour la rédaction des offres d'emploi, présélection et évaluation de candidats, mais également, votre conseiller dédié peut se déplacer dans votre entreprise afin de réaliser, si nécessaire, une analyse de poste, ou mettre en place une immersion professionnelle.

Vous souhaitez recruter un candidat, mais il lui manque une compétence nécessaire avant sa prise de poste ? Deux solutions s'offrent à vous : votre conseiller dédié peut mettre en place une AFPR (action de formation préalable au recrutement) ou une POE (préparation opérationnelle à l'emploi) vous pouvez ainsi bénéficier d'une aide au financement de la formation.

Avantage ! Pendant toute la durée de sa formation, le candidat a un statut

de stagiaire de la formation professionnelle rémunéré par le Pôle emploi, ce qui ne génère pas pour l'entreprise de versement de cotisations ni de salaire.

**Votre agence Pôle emploi BTP peut vous aider à recruter dans le cadre de ces dispositifs.**

**Pour plus d'informations, vous pouvez contacter un conseiller du pôle emploi spécialisé dans le BTP par téléphone au**

**04 96 13 34 66** Ou par mail à [recrutementmarseillechateaugombert@pole-emploi.net](mailto:recrutementmarseillechateaugombert@pole-emploi.net)

INFORMATIONS **SALAIRES**

## &gt; BÂTIMENT

**INDEMNITES DE REPAS (ou PANIER) ET COTISATIONS SOCIALES**  
Entreprises ne pratiquant pas l'abattement de 10%

Repas	Part exonérée	Part soumise	Date d'application
10,20 €	9,10 €	1,10 €	01/04/2018

## &gt; INDEMNITÉS DE PETITS DÉPLACEMENTS à compter du 01/04/2018

Zone	Distance	Indemnité journalière de repas	Indemnité journalière de transport	Indemnité journalière de trajet
Zone 1	0 à 10 Km	10,20 €	3,14 €	2,03 €
Zone 2	10 à 20 Km	10,20 €	5,52 €	3,23 €
Zone 3	20 à 30 Km	10,20 €	7,42 €	4,35 €
Zone 4	30 à 40 Km	10,20 €	9,69 €	5,77 €
Zone 5	40 à 50 Km	10,20 €	12,72 €	6,85 €

Ces indemnités sont soumises, dans certains cas, au paiement partiel ou total des charges sociales. Renseignez-vous auprès de nos services.

## &gt; OUVRIERS - SALAIRES

Accord paritaire régional du 22/02/2018 applicable dans les Bouches-du-Rhône à compter du 01/04/2018

Catégorie Professionnelle	Position	Coeff.	Salaire mensuel brut minimal*
Ouvriers d'exécution	1	150	1 501,00 €
	2	170	1 543,56 €
Ouvriers Professionnels		185	1 659,51 €
Compagnons Professionnels	1	210	1 852,76 €
	2	230	2 007,36 €
Maitresouvriers ou chefs d'équipe	1	250	2 161,96 €
	2	270	2 316,56 €

\* aucun salaire ne peut être inférieur au SMIC horaire en vigueur.

## &gt; PRIME HORAIRE DE PÉNIBILITÉ

Taux horaire	Date d'application
1,12 €	01/02/2014

## &gt; ETAM à compter du 01/04/2018

Niveau	Salaire mensuel minimal
A	1 523,50 €
B	1 631,00 €
C	1 730,99 €
D	1 929,90 €
E	2 044,93 €
F	2 384,69 €
G	2 612,63 €
H	2 881,40 €

## &gt; CADRES À COMPTER DU 01/02/2018

(base 39 heures hebdomadaires)

Coef.	Salaire minimum
60	1 863 €
65	2 018 €
70	2 173 €
75	2 306 €
80	2 455 €
85	2 602 €
90	2 747 €

Coef.	Salaire minimum
95	2 899 €
100	3 036 €
103	3 125 €
108	3 253 €
120	3 595 €
130	3 883 €
162	4 821 €

## &gt; NETTOYAGE - (FILIERE D'EXPLOITATION)

SALAIRES horaires minima (1) pour 151,67 heures par mois.

Avenant N°16 du 20/09/2017 étendu par arrêté du 15/02/2018 (JO du 17/02/2018) Applicables à compter du 01/03/2018.

Agents de Service – AS		
	A <sup>(1)</sup>	B <sup>(1)</sup>
AS 1	10,12 €	10,27 €
AS 2	10,15 €	10,32 €
AS 3	10,20 €	10,38 €

Agents Qualifiés de Service – AQS		
	A <sup>(1)</sup>	B <sup>(1)</sup>
AQS 1	10,26 €	10,43 €
AQS 2	10,34 €	10,53 €
AQS 3	10,44 €	10,63 €

Agents Très Qualifiés de Service – ATQS		
	A <sup>(1)</sup>	B <sup>(1)</sup>
ATQS 1	10,64 €	10,82 €
ATQS 2	11,24 €	11,42 €
ATQS 3	12,08 €	12,33 €

Chefs d'équipe – CE		
	CE 1	CE 2
CE 1	11,66 €	
CE 2	12,33 €	
CE 3	12,47 €	

Agents de Maîtrise – MP ( assimilé cadres)		
	MP 1	MP 2
MP 1	12,51 €	
MP 2	13,23 €	
MP 3	14,68 €	
MP 4 <sup>(2)</sup>	16,37 €	
MP 5 <sup>(2)</sup>	17,68 €	

(1) A = Propriété OU prestations associées ; B = Propriété ET prestations associées (sous réserve d'exercice continu pendant au moins trois mois. (hors cas de remplacement).

(2) Assimilé cadre. Pour les salariés assurant des activités relevant d'échelons différents, nous consulter.

# Cotisations sociales

SMIC au 01/01/2018 *		PLAFOND SECURITE SOCIALE au 01/01/2018	
Taux horaire	Mensuel pour 151,67 H	Plafond mensuel	Plafond annuel
9,88 €	1 498,50 €	3 311,00 €	39 732,00 €

## ENTREPRISES DE MOINS DE 11 SALARIÉS

> COTISATIONS SOCIALES DES OUVRIERS - Taux applicables depuis le 01/10/2018

	Cotisations	Assiette	Employeur	Salarié
URSSAF	Maladie	Totalité	13%	0%
	Alloc. Familiales	Totalité	5,25% ou 3,45 %(12)	0%
	Contribution solidarité autonomie	Totalité	0,30%	0%
	Vieillesse plafonnée	Tranche A <sup>(1)</sup>	8,55%	6,90 %
	Vieillesse déplafonnée	Totalité	1,90%	0,40%
	FNAL	Tranche A (1) + 11,50%	0,10%	0%
	Accidents du travail	Totalité	Notifié par CARSAT	
	Financement OSS-OPE	Totalité	0,016%	0%
	Réduction Fillon	(3)	(3)	(3)
	CSG déductible	(4)	0%	6,80%
	CRDS + CSG non déductible	(4)	0%	2,90%
	Contribution d'Assurance Chômage	Tranches A (1) et B (2)	4,05%	0% (7)
PROBTP	Contribution exceptionnelle temporaire	Totalité	0,05%	0%
	Cotisation AGS	Totalité	0,15%	0%
	Retraite	Tranche A (1)	4,65%	3,10%
	Retraite	Tranche B (2)	12,15%	8,10%
	Prévoyance	Totalité	1,72%	0,87%
	AGFF	Tranche A (1)	1,20%	0,80%
	AGFF	Tranche B (2)	1,30%	0,90%
	Constructys formation continue HT(5)	Brut + 11,50%	0,55%	0%
	Constructys formation continue TVA (5)	Brut + 11,50%	0,11%	0%
	Constructys formation continue HT (6)	Totalité	0,35%	0%
	Constructys formation continue TVA (6)	Totalité	0,07%	0%
	Contribution CIF - CDD HT (9)	Brut CDD + 11,50%	1,00 %	0%
	Contribution CIF - CDD TVA (9)	Montant de la contribution CIF - CDD HT	20,00%	0%
	APNAB	Totalité	0,15%	0%
CAISSE DE CONGÉS PAYÉS	CCCA - BTP formation initiale et apprentissage	Brut + 11,50%	0,30%	0%
	(8) Complémentaire santé collective obligatoire	(8)	(8)	(8)
	Congés Payés (10)	Totalité	20,20% (13)	0%
	OPPBTP	Brut + 13,14%	0,11%	0%
	Cot. professionnelle CAPEB	Totalité	0,64%	0%
	Oeuvres sociales	Totalité	0,13%	0%
	Chômage Intempéries (11)	Gros oeuvre	0,84%	0%
	Chômage Intempéries (6)	Second oeuvre	0,17%	0%

(1) Limitée au Plafond mensuel de la Sécurité Sociale.

(2) Au-dessus du Plafond de Sécurité Sociale.

(3) Pour en connaître tous les détails, contactez notre service Conseil

(4) Il faut ajouter à 98,25% du salaire brut (ou du salaire de remplacement) les cotisations patronales de prévoyance dans la limite de 4 fois le plafond mensuel de sécurité sociale.

(5) Cotisations légales.

(6) Cotisations conventionnelles.

(7) Applicable à compter du 1er octobre 2018

(8) Consultez le contrat souscrit avec l'assureur de votre choix.

(9) Les employeurs occupant des salariés sous CDD doivent effectuer un versement spécifique destiné au financement des CIF (sauf CDD se poursuivant en CDI, contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation).

(10) Vous pouvez faire vos déclarations et régler vos cotisations sur le site [www.cibtp-provence.fr](http://www.cibtp-provence.fr)

(11) Ces cotisations sont calculées sur les salaires plafonnés déclarés à l'URSSAF après déduction de l'abattement annuel (76 884 € jusqu'au 31 mars 2017).

(12) Le taux de 3,45% s'applique aux rémunérations inférieures ou égales à 3,5 SMIC.

(13) Taux applicables à partir du 1<sup>er</sup> avril 2017

Vous aménagez des salles de bain, des cuisines,  
des appartements, des Etablissements  
recevant du public,



Devenez **HANDIBAT** (personnes à mobilité réduite)  
**SILVERBAT** (seniors)!!

**L'accessibilité est un marché porteur pour les artisans du bâtiment.**

Elle concerne les personnes à mobilité réduite mais aussi les seniors.  
Ce qui représente deux marchés :

- **le marché des particuliers**  
**(46 % des chutes ont lieu dans les salles de bain)**
- **les établissements recevant du public (ERP) : mise en conformité**  
**(près de 15000 établissements concernés)**



**Pour devenir Handibat - Silverbat**

**VOS CONTACTS CAPEB**

Formez vous au **04 91 32 33 65**  
et Qualifiez-vous au **04 91 32 33 59**



# UNE NOUVELLE BANQUE EST NÉE

ET C'EST DÉJÀ  
**LA NÔTRE !**

[www.bpmmed.fr](http://www.bpmmed.fr)

BANQUE POPULAIRE  
MÉDITERRANÉE

